

AR Prefecture

063-216302588-20241018-DEL2024101803-DE
Reçu le 24/10/2024
Publié le 24/10/2024

DEL2024101803

COMMUNE D'OLLIERGUES
EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 18 octobre 2024

NOMBRE DE CONSEILLERS : 14

EN EXERCICE : 14

PRESENTS : 11

PROCURATION : 1

VOTANTS : 12

L'an Deux Mille Vingt et Quatre, Dix Huit Octobre à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 octobre 2024

Présents : CHASSAIGNE Aurélien, COLLANGE Katy, DOURILLE Alain, GRARD Mathieu, GROLLET Marie-Laure, KAUFFELD Monique, MARATRAT Gilles, PEUDEVIN Mireille, PROVENCHERE Arnaud, ROUX Hélène, VERNET Thimothée.

Absents : BAARDMAN Bruno, COSTE Roger, OLIVIER Katia

Procuration : BAARDMAN Bruno à PEUDEVIN Mireille

Secrétaire de séance : PEUDEVIN Mireille, ROUX Hélène

OBJET : ACQUISITION PARCELLE AO263 – MAISON DU CADEAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2241-1,
Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et aux libertés des communes,
Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment les articles L1212-1, L2212-1 et L321-23,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal,

- **Approuve** l'acquisition de la parcelle AI263 auprès de l'EPF SMAF.
- **Dit** que les frais afférents à cette acquisition sont à la charge de la commune
- **Dit** que les formalités relatives à cette acquisition seront établies par acte notarié auprès de Maître SAURET, notaire à Ambert
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette affaire

Vote : Pour à l'unanimité

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu de :

- de sa réception en Sous-Préfecture le : 24/10/2024
- et de sa publication le : 24/10/2024

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Arnaud PROVENCHERE

